

Suivi scolaire des élèves

Nous sommes préoccupés par l'émergence de plusieurs phénomènes qui gênent considérablement la progression des élèves. **Certains facteurs sont d'ordre social** : la précarité de l'emploi, la flexibilité des horaires de travail, le chômage de masse, l'instabilité de la cellule familiale, sans compter les « accidents de la vie » imprévus (deuils, maladies...) ; tout cela contribue à une dégradation du tissu social, fragilise l'institution scolaire, menace l'épanouissement individuel des élèves.

D'autres facteurs sont liés à des « habitudes de vie » qu'il appartient aux familles de gérer. Les psychologues sont unanimes pour mettre en garde contre le **manque de sommeil**, souvent généré par une **consommation abusive d'écrans**. Il faut fixer des règles strictes : l'ordinateur, le téléphone portable envahissent beaucoup trop le quotidien des élèves et nuisent au travail scolaire.

Restons modestes et reconnaissons que le collègue ne peut à lui seul résoudre les problèmes généraux dont les causes sont extérieures à l'école. Toutefois, **certains obstacles peuvent être identifiés** et traités au sein de l'établissement. Nous en citerons trois : **l'inefficacité des outils de communication** avec les familles (classeurs et cahiers, cahier de texte individuel, carnet de correspondance) ; **le « zapping » des apprentissages** amplifié par l'utilisation irréfléchie des nouvelles technologies (Internet) ; la **mauvaise gestion des absences**.

Un grand nombre d'élèves ne parvient pas à travailler méthodiquement. Tout d'abord – **premier facteur** -, le classeur est désorganisé, les documents distribués sont perdus, le cahier de texte de l'élève est incomplet, le carnet de correspondance est dans un état déplorable. Il devient de plus en plus difficile de communiquer avec les familles et certaines d'entre elles se plaignent à juste titre de la **difficulté à contrôler le travail scolaire** de leurs enfants. Tous les dispositifs d'aide ont une efficacité limitée en grande partie parce que les outils de communication avec les familles ne sont pas utilisés correctement.

Par ailleurs – **deuxième facteur** -, lorsque l'on interroge les collégiens sur la façon dont ils travaillent, beaucoup avouent faire leurs devoirs en se livrant en même temps à une autre occupation : certains écoutent de la musique, regardent la télévision, consultent leur ordinateur ou leur téléphone portable, surfent sur les réseaux sociaux... La société actuelle, engluée dans un déferlement d'images à travers de multiples écrans (télévision, ordinateur, téléphone portable, organiseurs...) crée une **habitude du « zapping »** qui gêne considérablement les apprentissages scolaires. Beaucoup d'élèves ne parviennent pas à suivre un cours en classe : ils « décrochent » après quelques minutes, s'agitent, gribouillent les documents distribués...

Enfin – **troisième et dernier facteur** -, nous constatons qu'après une absence d'un ou de plusieurs jours, **la plupart des élèves ne rattrapent pas correctement les cours** et ne parviennent plus à comprendre ce qui leur est demandé.

Que faire concrètement pour ne pas en rester à un simple constat ?

Première solution : il est impératif de **vérifier régulièrement la tenue du cahier de texte (ou de l'agenda)** et de prendre connaissance des informations contenues dans le carnet de correspondance. Il est nécessaire de rappeler que les instruments de travail à la disposition des élèves (classeurs, cahier de texte individuel, carnet de correspondance) peuvent être contrôlés et même évalués. A ce titre, il est interdit de les personnaliser de quelque façon que ce soit (dessins, photographies, « tags »...). Cependant, même si un contrôle est exercé par les familles sur ces outils de communication, les outils numériques restent indispensables ; **il faut absolument utiliser « Pronote » au quotidien** (voir ci-dessous).

Deuxième solution : pour lutter contre le « zapping » intellectuel, il est utile de rappeler quelques principes de bon sens. **Le travail scolaire exige de la concentration** : l'élève doit pouvoir disposer pour faire ses devoirs d'un endroit calme sans être distrait. Nous nous permettons de **déconseiller vivement l'installation d'un téléviseur ou d'un ordinateur en libre accès** dans la chambre de l'enfant.

Troisième solution : pour lutter contre la mauvaise gestion des absences, nous mettons en place un dispositif particulier. Dès le début de l'année, **nous formerons des groupes de deux élèves**. Lorsque l'un des deux élèves du groupe sera absent, l'autre devra collecter les documents distribués et recopier correctement le cours pour son camarade. Chacun étant responsable de l'autre, cela développera l'esprit de solidarité.

Par ailleurs, - c'est également l'objet de ce document – **le site Internet du collège est un outil précieux pour faciliter le suivi scolaire des élèves**, d'autant plus que les jeunes utilisent beaucoup les nouvelles technologies de l'information. Mais ils le font de façon irréfléchie : ils manquent de méthode et ne sont pas toujours conscients des limites et des dangers de cet outil. **Un certain nombre de dérives sont à déplorer.**

La recherche documentaire par exemple se résume trop souvent à un « copier-coller » sans discernement. De même, **le résumé d'un roman sur un site encyclopédique ne dispense pas de lire l'ouvrage** et de prendre des notes personnelles. Les collégiens sont tellement conditionnés par l'idée que « tout est gratuit sur Internet » qu'ils ne perçoivent même plus la nécessité de préserver la « propriété intellectuelle » de tout ce qui circule sur la Toile. **Il faut rappeler qu'il est malhonnête de s'attribuer la pensée d'autrui sans le citer, et qu'il est illégal de télécharger certains documents sans l'accord de leur auteur.**

Par ailleurs, **il faut s'assurer de la fiabilité des sources d'information**. Tout le monde peut écrire ce qu'il veut sur le web, mais cette liberté contribue hélas à une **dévaluation généralisée de la parole** et les élèves ont bien du mal à distinguer le vrai du faux. Il faut donc, avec l'aide des enseignants, **apprendre à sélectionner les documents dont on a besoin.**

Il convient aussi de mettre en garde les élèves lorsqu'ils diffusent eux-mêmes des messages sur Internet, par exemple sur des blogs, ou lors d'échanges sur les forums de discussion, sur les réseaux sociaux (Facebook...). **Tous ceux qui écrivent sur le web doivent respecter les lois en vigueur** et peuvent être poursuivis devant les tribunaux si leurs propos portent atteinte à autrui, par exemple en cas de diffamation. Il faut aussi rappeler **qu'il est interdit de diffuser l'image d'une personne sans son accord : c'est le « droit à l'image »**.

Enfin, il serait bon de **veiller à ce que les élèves utilisent une langue correcte dans leurs échanges numériques**. Si l'on parcourt ce que les collégiens écrivent sur les réseaux sociaux, on est stupéfait, outre la médiocrité du contenu, de constater à quel point le langage est maltraité. Certes, les adolescents cherchent à ritualiser leur appartenance à un groupe d'âge en utilisant ce pseudo code écrit, mais le « style SMS » a des conséquences désastreuses sur l'orthographe et l'expression. Il est démagogique de laisser les élèves s'enfermer dans ces pratiques sous prétexte qu'il s'agirait d'une langue de « jeunes ».

Plus généralement, le fait d'être mineur ne protège en rien les élèves, bien au contraire. **L'utilisation des nouvelles technologies, notamment Internet, doit faire l'objet d'un strict encadrement familial**. La protection des mineurs impose de prendre des précautions. L'enfant doit comprendre que l'adulte a un droit de regard sur l'utilisation d'Internet, de la messagerie électronique. Tant que le jeune est sous la responsabilité des adultes, il est soumis aux règles imposées par l'entourage familial ou l'institution scolaire. De même qu'au collège, une charte Internet (voir le document) oblige l'élève à respecter un certain nombre de règles, de même, dans son cadre de vie personnel, l'enfant doit clairement percevoir les limites fixées par les responsables légaux.

Ceci dit, si l'on est conscient de toutes ces réserves - et les adultes sont là pour les rappeler -, il n'en est pas moins vrai **qu'Internet peut être un formidable outil d'apprentissage, dans un cadre strictement pédagogique**. C'est pourquoi nous encourageons vivement les familles à **utiliser le site Internet du collège** afin d'avoir à leur disposition un outil qui permettra un suivi efficace du travail scolaire de leurs enfants.

Précisons toutefois que pour les familles qui ne disposeraient pas d'une connexion Internet à domicile, **les élèves ont la possibilité de se rendre au CDI pour consulter le site sans limitation**.

Il convient de consulter tous les jours le **cahier de texte numérique régulièrement mis à jour sur Pronote afin de s'informer du travail réalisé en classe et des devoirs à faire**. Nous remercions les familles de se reporter au document distribué en cours qui fixe les modalités de cette organisation.

Par ailleurs, **certains résumés de cours seront également disponibles sur le site**. Nous insistons cependant sur le fait que la « trace écrite » d'un cours est nécessairement brève, qu'elle est le résultat d'un processus d'apprentissage qui

repose sur un questionnement et une participation active en classe. Il ne faudrait donc pas croire que, puisque « les cours sont sur Internet », l'élève peut être dispensé d'être attentif en classe ou de s'abstenir de tout travail écrit ! Bien au contraire, **c'est la relation pédagogique directe avec l'enseignant qui seule peut faire accéder à la compréhension.** La mise en ligne de certaines parties de cours n'est qu'une aide ponctuelle, d'autant plus que le respect du droit d'auteur ne nous autorisera pas à mettre en ligne certains documents.

En cas d'absence, l'élève pourra très aisément consulter le site pour avoir accès à tous les documents qui ont été distribués en cours. **Il sera possible de les imprimer à domicile ou de les copier sur la clé USB** qui est désormais sur la liste des fournitures scolaires. Ainsi, lorsque l'élève reviendra en classe, il devra être en possession des documents qui ont été mis en ligne ; aucune photocopie supplémentaire ne sera distribuée, l'outil informatique permettra d'ailleurs de faire des économies de papier...

Nous sommes convaincus que l'utilisation de ce site Internet sera extrêmement profitable aux élèves. Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations.

M. Edouard